



## Mariage international

-----  
Par Billi

Bonjour,

Je suis Française, résidant en France, en couple avec un Indien résidant en Allemagne (visa court de type "blaue karte"). Nous souhaitons nous marier, mais je suis un peu perdue face aux différentes procédures et législations.

Nous ne pouvons pas nous marier en France car il ne réside pas en France.

Nous ne pouvons pas nous marier en Inde car je ne réside pas en Inde.

Nous ne pouvons pas nous marier en Allemagne car aucun de nous n'est citoyen allemand.

Pourriez-vous nous éclairer sur la démarche à suivre pour pouvoir nous marier malgré ces différences de résidence et de nationalité ?

Merci d'avance pour tout conseil !

-----  
Par ESP

Bonjour

Nous ne pouvons pas nous marier en France car il ne réside pas en France.

Je n'en suis pas certain...

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2558]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2558[/url]

[url=https://www.monvisafrancais.com/demande-visa-france/mariage-france-etranger/#:~:text=Dans%20l%27absolu%20C%20le%20mariage,France%20avec%20un%20visa%20touristique).]https://www.monvisafrancais.com/demande-visa-france/mariage-france-etranger.[/url]

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez vous marier en France !

Une connaissance de nationalité française a récemment épousé en France un Néo-Zélandais non résident .